

Calendrier général de la campagne d'entretien professionnel 2022 (gestion 2021) des agents des catégories A (inspecteurs, inspecteurs divisionnaires à titre personnel), B et C en fonction dans le réseau

Dates/périodes	Bureaux gestionnaires de centrale	Réseau (directions)	
7 décembre 2021	Sélection des agents à évaluer au niveau national	Mise à jour dans SIRHIUS des informations susceptibles d'impacter l'entretien professionnel 2022	
31 décembre 2021		Date limite de saisie des opérations de mise à jour de SIRHIUS pour les informations relatives à l'entretien professionnel 2022	
14 janvier 2022	Ouverture de l'application EDEN-RH ; transmission des informations sous forme dématérialisée aux directions dans l'application EDEN-RH	Début de l'ajustement, par les GRH, des populations à évaluer, de la désignation des SHD et AH, en vue de la validation dans EDEN-RH	
21 janvier 2022		<p>Date limite pour demander, via EDEN-RH, le transfert des agents ayant changé d'affectation entre le 01/01/2022 et la date de début des entretiens (le transfert doit être demandé par la direction du 1er janvier 2022).</p> <p>Date limite impérative d'ajustement et de validation, par les GRH des directions, de la sélection des agents à évaluer, dans EDEN-RH .</p>	
<p>Dès validation de la sélection des agents à évaluer par l'ensemble des directions^(*), jusqu'au 21 mars 2022</p> <p><i>(*) soit au plus tôt à compter du 21 janvier 2022</i></p>		<p align="center">Déroulement des entretiens professionnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réunions de cadrage ➤ Notification au GRH de la «référence» (RF) par les évaluateurs, via EDEN-RH (agents A, B et C)

dates/périodes	Bureaux gestionnaires de centrale	Réseau (directions)
21 mars 2022		Date limite de tenue des entretiens professionnels et de transmission du compte-rendu à l'agent.
31 mars 2022		Date limite et bloquante dans l'application EDEN-RH de validation des listes d'évaluation par le GRH
7 avril 2022		Date limite de notification par l'évaluateur du CREP visé par l'AH, via EDEN-RH
22 avril 2022		Date limite ⁽¹⁾ pour déposer un recours hiérarchique sur les éléments du compte rendu ou dans les 15 jours francs à compter de la notification du CREP visé par l'AH
9 mai 2022		Date limite pour la notification via EDEN-RH de la réponse de l'autorité hiérarchique ou dans les 15 jours francs à compter de la réception du recours hiérarchique
9 juin 2022		Date limite ⁽¹⁾ de recours devant la CAPL ou la CAPN (recours de 1 ^{er} niveau ⁽²⁾) ou dans le délai d' un mois à compter de la notification de la réponse au recours par l'autorité hiérarchique
30 juin 2022		Date limite des réunions des CAPL ⁽³⁾ ; Envoi des recours devant la CAPN (recours de 1 ^{er} niveau)
8 juillet 2022		Date limite de notification à l'agent de la décision de l'AH après CAPL
juin à mi-décembre 2022		Saisie, par les chefs de service, dans EDEN-RH, des fiches préparatoires à l'entretien professionnel de l'année 2023 pour les agents obtenant leur mutation ou promus en cours d'année.
Mi-septembre à mi-décembre 2022	Examen des recours en CAPN (1 ^{er} niveau de recours)	Présentation du bilan de la campagne d'entretien professionnel de l'année 2022 aux CTL (CTS)
16 décembre 2022		Date limite de saisie, dans EDEN-RH, des fiches préparatoires à l'entretien professionnel de l'année 2023
<p>⁽¹⁾ : date limite théorique (la date limite réelle est appréciée au cas par cas en fonction du délai dont dispose l'agent pour déposer son recours).</p> <p>⁽²⁾ : les CAPN sont maintenues pour l'examen des recours déposés par les agents ne relevant pas d'une CAP locale (recours directs pour les cadres A+, les géomètres cadastrés, les agents techniques et les agents de la DGFIP détachés auprès d'une autre administration).</p> <p>⁽³⁾ : en cas de report justifié par un contexte local particulier, la CAPL devra impérativement se réunir avant le 30 septembre 2022.</p>		